



CETAN EUROPE

Compagnie d'Experts pluridisciplinaires

Président Monsieur Alain DULAC – Expert financier

www.cetan-europe.com

2 DECEMBRE 2016

Au Château Sainte Roseline

83460 LES ARCS SUR ARGENS

LOI ALUR ET SES DEFIS

Colloque co-présidé par :

Maître BRIARD François Henri
- Avocat au Conseil d'Etat et
à la Cour de Cassation

Monsieur DUCHON-DORIS
- Président du Tribunal administratif
de Toulon

Directeur scientifique du colloque : M. DARRIEURTORT Jean-Pierre, Expert en Fiscalité

Intervenants au colloque

- | | |
|--|--|
| • M. LIEUTAUD Jean-Luc
- Administrateur de biens | Loi ALUR et les professionnels de l'immobilier |
| • Mme. HUBLER Nathalie
- Expert en urbanisme | Loi ALUR et les propriétaires |
| • Mme. LAVERNE Marie
- Agent immobilier | Loi ALUR et les locataires |
| • M. CARATINI Serge
- Architecte | Loi ALUR et les constructeurs |
| • Mme. BADER-KOSA Sylvie
- Président de chambre Tribunal
Administratif de Toulon | Loi ALUR et son contentieux |

09h30 Accueil & café d'accueil

10h00 Présentation du colloque par Maître BRIARD

10h15 Intervention de Monsieur LIEUTAUD Jean-Luc

10h35 Intervention de Madame HUBLER Nathalie

10h55 Intervention de Madame LAVERNE Marie

11h15 Intervention de Monsieur CARATINI Serge

11h35 Intervention de Madame BADER-KOSA Sylvie

11h55 Débats

12h30 Synthèse du colloque par Monsieur le Président DUCHON-DORIS

13h00 Apéritif et déjeuner

BULLETIN REPONSE

Contacts : **Alain DULAC** – tél 04 94 55 70 20 – cabinet.dulac.83@wanadoo.fr

La Quéréncia – Parc du Belvédère – 83120 SAINTE-MAXIME

M..... Fonction.....

Petit déjeuner, colloque et déjeuner.....x 75 € par participant

Petit déjeuner et colloque.....x 40 € par participant

Une attestation de présence sera fournie aux participants (3 heures)

Joindre un chèque de€uros

Libellé à l'ordre de la CETAN EUROPE à adresser à Alain DULAC - Parc du Belvédère - 83120 SAINTE MAXIME

Les inscriptions ne seront enregistrées qu'à réception du règlement